

A.F.A.D. 2 rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN.
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre CONSEIL d'ADMINISTRATION, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de « **l'Association familiale à domicile** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 20/03/2012. Il m'appartient, sur les bases de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point de l'annexe qui détaille la quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions suite aux contrôles des financeurs.

2- Justifications des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

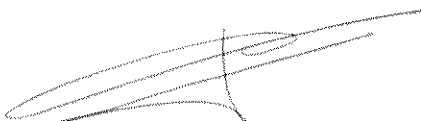
3- Vérifications et informations spécifiques :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'information à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier.

A Saint Quentin, le 20 mars 2012

Jean-Guillaume RAGUET, commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

Répartition	2010		2011	
	Vie Associative €	Services TISF & AVS €	Vie Associative €	Services TISF & AVS €
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		19 220		12 190
Immobilisations corporelles en cours		500		500
Immobilisations financières		1 600		1 600
		21 320		14 290
<i>ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances		3 504		2 835
Divers produits à recevoir		97 427		119 117
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 906	451 017	7 725	528 223
<i>Charges constatées d'avance</i>		698		1 037
	6 906	552 646	7 725	651 212
Total général	6 906	573 966	7 725	665 502

BILAN PASSIF

Répartition	2010		2011	
	Vie Associative €	Services TISF & AVS €	Vie Associative €	Services TISF & AVS €
<i>CAPITAUX PROPRES</i>				
Autres réserves		1 783		1 783
Report à nouveau	6 255	285 390	6 906	277 551
Résultat de l'exercice	651	(7 839)	819	-31 080
Subventions d'investissement		875		525
Prov. pour réserve de trésorerie		14 699		17 890
	6 906	294 908	7 725	266 669
<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges		70 226		90 653
		70 226		90 653
<i>DETTES</i>				
Emprunts et dettes financières divers				1 459
Dettes fiscales et sociales		80 814		93 545
Autres dettes		128 018		213 176
Produits constatés d'avance				
		208 832		308 180
Total général	6 906	573 966	7 725	665 502

COMPTE DE RÉSULTAT

Répartition	2 0 1 0		2 0 1 1	
	Vie Associative	Services TISF & AVS	Vie Associative	Services TISF & AVS
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations des membres	1 115		1 185	
Prestations de service		664 937		668 522
Reprise sur amortissements & provisions		2 525		1 878
Autres produits - Subvention d'exploitation	1 530	17 833	2 121	16 780
Total des Produits d'exploitation...	2 645	685 295	3 306	687 180
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats & charges extérieures	2 053	72 382	2 573	74 942
Impôts & taxes		37 552		36 790
Salaires		428 649		433 486
Charges sociales		124 667		184 949
Dotation Amortissements		7 778		7 509
° provision créances douteuses		658		751
° provision risques, charges		26 347		21 297
Autres charges (créances irrécouv.)		559		727
Total des Charges d'exploitation...	2 053	698 592	2 573	760 451
Résultat d'Exploitation.....	592	-13 297	733	-73 271
Produits financiers	59	2 528	86	3 696
Charges financières				
Résultat courant avant résultat exceptionnel..	651	-10 769	819	-69 575
Produits exceptionnels (Vtes div.- Subventions)		5 478		44 754
Charges exceptionnelles		20		2 563
° provision réserve de trésorerie		2 189		3 192
Résultat exceptionnel.....	0	3 269	0	38 999
Impôt sur intérêts.....		339		504
Total des Produits :	2 704	693 301	3 392	735 630
Total des Charges :	2 053	701 140	2 573	766 710
Résultat :	651	-7 839	819	-31 080

ANNEXE COMPTABLE

1 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2011 ont été établis et présentés conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux privés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Brevets, concessions, logiciels	1 an
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

Une provision pour dépréciation complémentaire est le cas échéant constatée pour ajuster la valeur nette comptable à la valeur d'utilité.

1.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur brute. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est éventuellement constatée pour ramener leur valeur au prix de marché.

1.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La recouvrabilité des créances est analysée lors de chaque clôture des comptes. Les créances impayées font l'objet d'une dépréciation si, leur recouvrement apparaît incertain.

ANNEXE COMPTABLE

2 – Autres informations

Concernant les financements 2011, ils ont été déterminés en fonction :

- d'une dotation globale pour le Conseil Général pour une somme de 253 405 €,
- d'une prestation de service et d'une dotation globale déterminées en fonction d'un nombre d'équivalent temps plein pour la C.A.F./C.N.A.M. moins la moyenne des participations familiales des 3 dernières années, d'un montant de 372 973 € (incluant les naissances multiples ou rapprochées).

Les provisions sont passées de 70 226 € à 90 653 € au 31/12/2011.

Elles incluent :

- ✓ une provision de 13 225 € maintenue depuis 2001, relative à un excédent antérieur,
- ✓ une provision de 2011 de 870 € au 31/12/2010 pour obligations sociales liées à l'exercice, reprise sur l'exercice et dotée pour 1 700 € au 31/12/2011,
- ✓ une provision de départ en retraite pour 2 367 € au 31/12/2010 et dotée pour 2 872 € au 31/12/2011,
- ✓ une provision de 6 970 € est maintenue pour des obligations sociales liées à l'activité,
- ✓ une provision pour frais de fonctionnement équivalente à 2.5 % des frais de l'exercice soit une dotation 2011 de 16 725 €, ce qui porte à 63 518 € le cumul qui ne peut en aucun cas excéder au total 15 % de ces frais.

Les autres dettes au passif avec 213 176 € au 31/12/2011 incluent des charges à payer pour 5 080 € et des ressources excédentaires pour 207 692 €, dont 86 357 € constituent un trop perçu en 2011 (qui s'ajoute au 64 063 € de l'exercice 2010). Ces excédents seront imputés sur les subventions futures du Conseil Général.

Le résultat fait apparaître un déficit global de 31 080 €, réparti de la façon suivante :

- au titre du Conseil Général un déficit de 68 €, sous contrôle du financeur,
- au titre de la CAF un déficit de 31 634 €,
- au titre des divers/mutuelles un résultat positif de 622 €,
- au titre de la vie associative un résultat positif de 819 €.

Au 31 décembre 2011, l'association comptait 24 salariés.

Il est à noter que nous avons trois salariées en contrat à durée déterminée pour des remplacements (congé payé et absence maladie).

Pour vous montrer l'importance de l'engagement de nos bénévoles, nous vous rappelons quelques données :

- une réunion de bureau tous les jeudis matin,
- un conseil d'administration tous les deux mois,
- une réunion du personnel,
- la présence de bénévoles lors de réunions régionales ou nationales,
- et toutes les réunions fixées par les financeurs et les rencontres nécessaires pour mettre en place de nouveaux projets.

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS
ANNÉE 2011**

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	7 018			7 018
Immobilisations corporelles	50 826	479		51 305
Immobilisations corporelles en cours	500			500
Immobilisations financières	1 600			1 600
Total général	59 944	479		60 423

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS
ANNÉE 2011**

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	7 018			7 018
Immobilisations corporelles	31 606	7 509		39 115
Immobilisations financières				
Total général	38 624	7 509		46 133

**TABLEAU DES PROVISIONS
ANNÉE 2011**

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Prov.pour risques et charges	70 226	21 297	870	90 653
Prov. pour dép.des comptes de tiers	658	751	658	751
Prov.régl. : réserve de trésorerie	14 698	3 192		17 890
Total général	85 582	25 240	1 528	109 294

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES
ANNÉE 2011

	Montant brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'un an
CREANCES			
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 600	1 600	
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances usagers	3 587	3 587	
Autres créances	119 117	119 117	
TOTAL	122 704	122 704	0
DETTES			
<i>Dettes financières :</i>			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	1 459	1 459	
Emprunts et dettes financières divers			
<i>Autres dettes :</i>			
Dettes fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales	93 545	93 545	
Autres dettes	213 176	213 176	
TOTAL	308 180	308 180	0

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
ANNÉE 2011

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	1 037	
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	1 037	0

A.F.A.D. 2, rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN.
RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
(Convention article L 612-5 du Code de Commerce)
Année 2010

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de « **l'Association familiale à domicile** », je vous présente mon rapport sur les conventions définies par l'article L 612-5 du Code de Commerce. En application de l'article L 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions portées à votre connaissance ci-après.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Article L 612-5 du Code de Commerce : AUCUNE CONVENTION N'A ETE AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE.

2. Conventions articles L313-25 et R 314-49 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

En application de l'article L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les conventions passées entre votre association et ses cadres dirigeants salariés ou ses directeurs d'établissements sociaux et médicaux-sociaux sont déclarées dans les conditions de l'article L612-5 sus-visé.

La convention qui a été portée à ma connaissance est la suivante :

- La rémunération de la directrice est mentionnée en annexe du présent rapport.

SAINT QUENTIN, le 20 mars 2012

Jean-Guillaume RAGUET, commissaire aux comptes.



A.F.A.D. 2, rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN.
ANNEXE au RAPPORT SPECIAL
Année 2011

Convention ARTICLES L 313-25 et 314-49 du CASF

Rémunération de la directrice Madame LECLERE : 39 783 €